

DECLARATION DE PIEGEAGE

En mairie

Valable du au

(Maximum trois ans)

Je soussigné _____

Domicilié _____

Piégeur agréé sous le numéro : _____

Déclare, afin de réguler les espèces classées nuisibles, me livrer à la pratique du piégeage conformément à l'Arrêté Ministériel au 29 janvier 2007, sur le territoire de la Commune de :

Sur les terrains appartenant à MM

Lieux-dits du piégeage _____

Je m'adjoindrai pour relever (et retendre ou non*) mes pièges les personnes suivantes :

*Attention, seul un piégeur agréé peut retendre les pièges.

Visa du Maire

Fait à

Le

Signature

N.B : Le déclarant devra avoir obtenu délégation écrite des propriétaires des terrains, détenteurs du Droit de Destruction.

Fait en double exemplaire